

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Environnement, développement durable, énergies renouvelables, agenda 21 -
subventions aux associations - 2ème répartition.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, développement durable, énergies renouvelables et agenda 21, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 2 du 14 décembre 2018, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la délégation environnement, développement durable, énergies renouvelables et agenda 21.

Délégation à été donnée à la Commission permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette deuxième répartition des crédits de subvention 2019, il est proposé d'octroyer un montant total d'aides de 99 149 € selon la répartition suivante et conformément aux tableaux annexés au présent rapport :

- 81 700 € en fonctionnement pour vingt cinq demandes de subventions déposées par vingt associations ;
- 17 449 € en investissement pour trois demandes de subventions déposées par deux associations.

Par ailleurs, il vous est proposé de renouveler l'adhésion du Département au groupement de défense sanitaire apicole des Bouches-du-Rhône, pour un montant de 20 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

